

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.00 PAR AN

Chaque Livraison séparément : 25 cts

Permis d'imprimer :



† J. M., év. de Valleyfield

## SOMMAIRE

10 — L'Histoire de l'Eglise, 50 article, (à suivre).....	161
20 — L'absolution par le téléphone .....	172
30 — Le calice du cénacle.....	174
40 — Complots contre Lourdes .....	176
50 — Obituaire.....	178
60 — Des confréries : I Condition : indispensables pour la validité de leur création ; II Sanction de Confréries du Rosaire érigées invalidement.....	177
70 — Progrès de l'église catholique dans l'Australasie .....	181
80 — Décrets et solutions : Calendrier propre .....	182
90 — Le monde religieux : Angleterre.....	183
100 — Officiel.....	184
110 — Causerie sur l'agriculture .....	185
120 — Lettre de l'hon. Boucher De La Bruère, surintendant de l'instruction publique, à Mgr Emard .....	180
130 — Instruction du l'état.....	191
140 — Nouveau supérieur général des Paulistes .....	192

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs, 421, rue Saint-Paul, Montréal

# L'HISTOIRE DE L'EGLISE

---

## Cinquième article

---

### Les Persécutions

L'HISTOIRE des persécutions dont l'Eglise a été l'objet pendant les trois premiers siècles de son existence est la plus glorieuse partie de ses belles annales.

C'est l'histoire de ses héros qui, composant à l'origine une petite poignée d'hommes, n'ayant pour toute défense que leur foi et leur courage, cherchaient le triomphe dans la mort, semblaient renaître dans leurs cendres pour offrir ensuite à d'insatiables bourreaux des victimes plus nombreuses et mieux parées.

C'est une guerre à outrance, fort inégale, et dans laquelle le vainqueur est celui qui semble tomber, mais dont le sang généreux et vivifiant communique à ses frères une ardeur et une vie nouvelles, les rend capables de soutenir un choc plus violent, et qui finissait enfin par avoir raison de la haine et de la cruauté, réduit à l'impuissance ses ennemis qu'elle gagne même à son culte et soumet à ses lois.

Mais pour bien connaître la nature de ce combat trois fois séculaire et dont l'issue dérouta toutes les prévisions humaines, il faut, me semble-t-il, en rechercher les causes, en étudier la marche légale, en saisir les principaux caractères, et en voir les effets étonnants produits tant sur l'Eglise et les fidèles que sur les païens et l'empire lui-même.

## I. — Causes

Pour expliquer la haine dont les premiers chrétiens furent abreuvés, il suffirait à notre foi de nous rappeler les paroles formelles de Notre-Seigneur et par lesquelles il faisait connaître à ses disciples ce qu'ils auraient à souffrir de la part de leurs ennemis : « Ils vous chasseront des synagogues, l'heure vient où quiconque vous mettra à mort croira faire une offrande agréable à Dieu. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez prudents comme le serpent, et simples comme la colombe. Ils vous livreront dans leurs synagogues, ils vous conduiront à cause de moi devant les gouverneurs et les rois, pour rendre témoignage devant eux et devant les gentils.

« Mais lorsqu'ils vous feront comparaître, ne vous occupez pas de savoir ni comment vous parlerez, ni ce que vous devrez dire. Tout ce vous aurez à dire vous sera donné à cette heure même. Car alors ce n'est pas vous qui parlerez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parlera en vous. Le frère livrera son frère à la mort, et le père son fils, et les enfants s'élèveront contre leurs parents, et vous serez détestés à cause de mon nom. Cependant ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez seulement celui qui peut jeter dans le châtiment l'âme et le corps. Vous serez dans l'angoisse en ce monde, mais ayez confiance. Moi j'ai vaincu le monde. Je vous ai dit ces choses afin qu'elles ne vous surprennent point, mais qu'au contraire lorsqu'elles arriveront, vous vous rappeliez que je vous les ai prédites. »

Paroles très claires qui nous font assez comprendre que la guerre livrée aux disciples était après tout l'accomplissement d'une prophétie de leur Maître, et

qu'elle entraînait par là même dans les desseins providentiels. Comme le Christ, son Eglise devait être posée aux yeux de tous, en signe de contradiction, pour la ruine et pour le salut d'un grand nombre.

D'ailleurs, il y a longtemps qu'on a reconnu une opposition nécessaire et radicale entre les deux cités, celle du bien et celle du mal, si bien décrites par le grand Augustin. La vérité et la vertu ont toujours eu pour adversaires le vice et le mensonge, et l'Eglise offrant au monde égaré et corrompu une doctrine exempte d'erreurs et les plus sublimes leçons d'une sainte morale, devait rencontrer, pour s'opposer à son action, un antagonisme terrible trouvant un aliment fécond dans des dogmes absurdes et des passions enracinées et brutales. La persécution était donc formellement prédite, elle paraissait aussi facile à prévoir.

Toutefois, laissant de côté toute métaphysique et toute considération purement surnaturelle, nous devons dans l'étude même du christianisme, et dans la connaissance des peuples et des empereurs romains, de leur caractère, de leurs mœurs et de leurs intérêts, tâcher de découvrir la source de la haine qu'ils vouèrent à l'Eglise, et la cause immédiate, historiquement établie, de ces luttes sanglantes et si longues qu'elle eut à soutenir contre les forces coalisées du vice et de l'idolâtrie.

D'abord, les chrétiens étaient-ils des ennemis de l'Etat. Ce reproche que leur adressent certains auteurs, ne saurait subsister en présence d'un fait parfaitement établi : Ayant appris de leur maître, qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, les disciples se faisaient une joie de servir fidèlement leur patrie et leurs princes ; et saint Paul, dans les lettres qu'il leur adressait, aimait à leur rappeler les devoirs qu'en toutes circonstances et au milieu des plus cruelles épreuves, ils devaient rendre à l'autorité temporelle même persécutrice.

Dociles à ces enseignements, ils se montrèrent toujours citoyens respectueux, paisibles et soumis ; payant fidèlement les impôts réguliers, et donnaient avec amour pour la défense ou pour la gloire de la nation, le tribut du sang. Soldats intrépides, les guerriers chrétiens donnaient à leurs frères d'armes l'exemple du courage et de la discipline, et pendant les siècles que dura la persécution, à laquelle ils fournirent eux mêmes tant de victimes, jamais on en vit un seul prendre part à aucune révolte ou aucune désertion, et le fougueux Tertullien, défendant ses frères opprimés, pouvait dire en face aux tyrans que pour « tant de séditions et de guerres civiles qui avaient bouleversé l'empire et renversé les trônes, jamais on n'avait parmi les conjurateurs et les traîtres rencontré le nom d'un chrétien. » Patience, fidélité, douceur, attachement même aux empereurs qui les maltraièrent davantage, tels sont les traits qui, de l'aveu même des auteurs païens, peignent les fidèles de la primitive Eglise.

Sans doute, pendant longtemps ils se tinrent éloignés des charges publiques, mais outre que cette abstention, laissant l'accès libre aux ambitieux, ne pouvait nuire aux autres, les fidèles la pratiquaient par humilité, et aussi par devoir, pour ne pas être exposés à remplir certaines fonctions païennes incompatibles avec leur croyance

Ce n'est donc pas, dans l'esprit inquiet où le défaut de patriotisme des chrétiens qu'il faut chercher le secret des fureurs païennes. Voici d'autres causes.

Pendant longtemps, aux yeux des païens qui ne voyaient qu'à la surface des choses, les chrétiens restèrent confondus avec les Juifs et partagèrent le mépris dont ce peuple turbulent était partout accablé.

Et lorsque, après la ruine de la ville et du temple de

Jérusalem, la distinction devint manifeste et la confusion impossible, ce furent certaines sectes, les Gnostiques surtout, qui attirèrent à l'Eglise, de la part des païens, les accusations les plus terribles. Ces reproches, en partie mérités par les hérétiques, à cause de leurs mœurs abominables, acquéraient contre les chrétiens, une sorte de vraisemblance par suite de la connaissance vague, incomplète et fautive des cérémonies et des mystères chrétiens : on parla d'assemblées infâmes, de repas horribles, de sacrilèges abominables, de desseins impies ; attentatoires à la sûreté de l'Etat ; le bruit se répandit que dans leurs réunions nocturnes, les chrétiens, au milieu de danses et de chants obscènes, se partageaient les membres encore palpitants d'un enfant et faisaient avec cette chaire sanglante un affreux repas. Et quiconque connaît le peuple sait combien on l'excite facilement, avec quelle rapidité et quelle ténacité les accusations même les plus absurdes se communiquent et s'enracinent dans les masses populaires.

Les chrétiens étaient pour le peuple romain des athées repoussants : les dieux, des sacrilèges abattant les idoles, des conspirateurs contre la sûreté des familles, c'étaient encore des sorciers, des magiciens, des auteurs de maléfices : ils étaient tenus comme coupables de tous les malheurs privés et publics, de toutes les calamités qui à cette époque venaient fréquemment fondre sur la nation ; les tremblements de terre, la peste et toutes les épidémies, les sécheresses, les expéditions malheureuses, tout était imputé aux fauteurs de la nouvelle religion, et le fanatisme crédule de la foule était en cela puissamment secondé par la fourberie et les sortilèges des augures qui maintes fois déclarèrent les dieux mécontents à cause du culte rendu à leur ennemi le *Christ*.

L'erreur et la superstition suffisaient pour exciter la

colère du peuple ; l'intérêt et la cupidité vinrent activer cette flamme pour en faire jaillir un immense incendie.

On sait l'émeute soulevée à Ephèse par l'orfèvre Demétrius ; son commerce reposait en grande partie sur la dévotion du peuple à la grande Diane, dont le culte menaçait de sombrer à la suite des prédications de saint Paul ; pour ne point voir tarir une aussi grande source de profits, Demétrius suscite dans le peuple des adorateurs de la déesse ; c'est toute une persécution. Ce fait avec toutes ses circonstances s'est maintes fois reproduit à Rome et dans les provinces ; les prêtres des idoles, les fournisseurs des victimes, et en général ceux qui vivaient des autels, voyant dans le christianisme et ses progrès une menace de ruine pour leur crédit et un échec à leur influence, jurèrent de prime abord sa destruction et trouvèrent dans la religiosité populaire un écho fidèle à leur cri de détresse. Ils avaient en cela des auxiliaires puissants dans la personne des philosophes dont l'influence autrefois considérable se trouvait alors notablement amoindrie par le vide de leurs enseignements et le dédain dont ils étaient entourés. Leur prestige était fatalement condamné à s'évanouir en présence des doctrines si pures, si claires, si consolantes proposées par les docteurs et les apologistes chrétiens. Devant cette menace qui ne lui laissait aucune illusion, la philosophie païenne s'empara des seules armes qu'elle pût alors manier avec quelque chance de succès ; la calomnie, le ridicule firent leur œuvre, c'est avec leur secours que Celse, Lucien, Porphyre et nombre d'autres ameutèrent les populations contre un culte qu'ils parodiaient de toutes manières dans leurs livres et leurs discours ; à l'école et sur la scène ; le peuple accueillait ces déclamations avec délire, et sous tant d'influences diverses fermentait et souvent faisait explosion dans



son sein le levain déjà déposé et entretenu par les passions les plus honteuses et les instincts les plus barbares. Dans sa colère il poussait des cris formidables qui arrivaient jusqu'aux oreilles des magistrats, hommes presque toujours faibles et cédant facilement aux exigences d'une populace irritée.

Quant aux empereurs qui plus d'une fois prirent l'initiative de la guerre contre le christianisme, pour la plupart arrivés sur le trône par le chemin de la conspiration et du meurtre, ils furent presque tous débauchés, tyranniques, obligés cependant de s'appuyer sur une popularité éphémère, capricieuse ; nourrissant les instincts bas et cruels, ils écoutaient la flatterie, se laissaient ériger des statues et des temples, se croyaient souvent des divinités ayant des droits à l'adoration et au culte de leurs sujets.

Dès lors on comprend que, pressés par de vils courtisans, ou dominés par un sot orgueil, ils aient pu voir dans les chrétiens, qui leur refusaient l'encens, des citoyens coupables de lèse majesté divine et impériale.

La politique romaine s'alarmait des progrès d'une religion qui apparaissait comme une vaste conspiration sinon contre le pouvoir temporel, au moins contre la dignité « des empereurs. Les Césars n'étaient pas seulement, comme pontifes, les représentants officiels du « culte polythéiste, ayant adjoint un autel à leur trône, « ils étaient dieux eux-mêmes. La divinité de Jupiter au « ciel, avait pour complément celle de l'empereur sur la « terre. » (1) La majesté de la religion et celle du pouvoir se confondait en une seule et même chose. Attaquer l'une c'était renverser l'autre.

La religion était la base fondamentale, l'essence même de l'Etat idolâtre, dont le chef était presque toujours

---

(1) Darras, 6, 519.

reconnu pour un dieu, et nous touchons ici la raison politique des persécutions décrétées par les Césars contre les chrétiens dont la foi et les pratiques heurtaient essentiellement le culte païen, et l'Etat religieux. La législation religieuse était entre les mains du pouvoir civil ; les divinités étrangères n'avaient droit de cité que sur l'approbation formelle du Sénat, et encore n'était-ce qu'à condition d'accepter le rang qu'on lui assignerait et que son culte ne porterait préjudice à aucun de ceux qui avaient déjà leurs autels. Les clefs de l'Olympe étaient entre les mains de l'empereur et de son conseil, et le christianisme, ne reconnaissant et n'adorant que le seul vrai Dieu, refusant tout hommage aux idoles et à César lui-même, se trouvait de par les lois préexistantes décrété d'expulsion, et contre lui se trouvaient ligués dès le principe la loi, l'empereur, les philosophes, les prêtres et le peuple ; les passions, l'intérêt, la politique s'unissant pour jeter contre l'Eglise ces ennemis formidables dont elle va pendant trois siècles soutenir le choc terrible.

Enfin, comme dernier trait qui achève de nous dépeindre la société païenne et serve à jeter encore un peu de lumière sur l'époque des persécutions, que grâce à la corruption profonde des mœurs, à l'abrutissement des caractères et à la bassesse des sentiments, la vie humaine était considérée comme bien peu de chose, et que les motifs les plus futiles entraînaient à la mort d'inoffensives victimes dont les souffrances et les combats servaient à distraire une société avilie. On voyait avec indifférence un maître vengé par le supplice de ses quatre cents esclaves ; mille gladiateurs s'entretuer sur l'arène, les prisonniers immolés pour célébrer une victoire, ou les augures chercher l'avenir dans les entrailles des victimes ; et ce peuple et ces dames

romaines que la vue du sang ne faisait point pâlir assistaient au spectacle ; mais elle exigea souvent que la scène se déroulât devant elle avec tout son réalisme barbare ; que Mucius Scevola eut réellement la main coupée ; que Lucrece mourut avec grâce, et que la proie ne fut point dérobée à la bête féroce ; et quand, après une longue lutte, un gladiateur tombait, son adversaire regardait la foule, et recevait d'elle l'ordre d'épargner ou d'achever le vaincu.

On comprend que chez un pareil peuple, avec de pareilles mœurs, les chrétiens plus méprisés que des esclaves, plus détestés que des barbares, et regardés comme des ennemis publics n'aient pu trouver grâce, et que les tortures et la mort aient pu être leur partage.

### Marche légale

Dans sa forme légale, la persécution a subi d'un règne ou d'un siècle à l'autre des modifications qui signalaient le progrès même de l'Eglise que l'on s'acharnait à combattre.

Les historiens comptent dix persécutions générales pendant les trois premiers siècles ; ce qu'il ne faut pas entendre cependant en ce sens que dix empereurs seulement aient poursuivi ou laissé poursuivre les chrétiens. Souvent, en montant sur le trône, le successeur laissait les lois suivre leurs cours, et les fidèles continuaient d'aller au martyre, mais les Césars qui ont entre tous les autres mérité le surnom de bourreaux ont par des actes formels ordonné le signal d'une reprise des hostilités ou réglé les procédures à suivre contre les accusés.

Néron digne, par la perversité de ses mœurs et la brutalité de ses instincts, d'ouvrir la liste infâme fait entrer la persécution dans le code pénal de l'empire. Son ambition effrénée le porte à promener l'incendie

par la ville de Rome qu'il veut rebâtir selon les fantaisies de son orgueil ; par un odieux mensonge, et pour échapper à la vindicte publique il rejette ce crime sur les adorateurs du Christ ; malgré l'in vraisemblance, cette accusation est accueillie, et les chrétiens connus seulement comme fauteurs d'une religion étrangère, non admise par les lois, sont par milliers envoyés au supplice.

Sous Domitien, le dénûment du trésor pousse l'empereur, à bout de ressources, à réclamer la taxe nationale et religieuse imposée depuis la ruine de Jérusalem aux juifs de tout l'empire. Les chrétiens refusent de se laisser confondre avec les juifs en payant le didradyme ; c'en est assez, les autres motifs aidant, pour donner lieu à une seconde persécution ; on les poursuit sous l'inculpation d'« athéisme » et de mœurs juives ; l'édit de Néron est renouvelé, il frappe surtout les fidèles nobles et riches dont les biens confisqués tombent dans le domaine impérial.

Trajan, naturellement hostile aux chrétiens, reçoit de Pline, légat impérial en Bithynie, une lettre demandant la règle de conduite et les procédures à suivre envers ceux qui, reconnus comme disciples du Christ, sont dénoncés et cités à son tribunal. A cette demande qui nous fait connaître la loyauté et l'innocence de vie des chrétiens et l'acharnement de leurs ennemis, l'empereur répond par un rescrit dans lequel il dit qu'il ne faut pas rechercher les chrétiens, mais les condamner si, accusés régulièrement, ils refusent d'abjurer. Ce document, amèrement critiqué par Tertullien, et dont le sophisme est manifeste, nous fait comprendre que, aux yeux de la loi, c'était un crime d'être chrétiens, que c'était d'ailleurs le seul que les païens pouvaient leur reprocher ; et il laissait aux magistrats comme aux

particuliers une latitude effrayante qui suffisait pour donner lieu à une troisième persécution aussi violente, aussi étendue que les deux précédentes. La guerre devenait froide, réfléchie, le champ était laissé vaste à l'arbitraire des autorités locales et au zèle des dénonciateurs qui continuaient leur œuvre sous le règne d'Adrien et d'Antonin le Pieux.

Avec Marc-Aurèle, un des leurs, les philosophes virent leur influence grandir en même temps que la superstition populaire, surexcitée chaque jour par d'effrayantes calamités. Aussi crédule que ses sujets et très partisan de la religion d'Etat, l'empereur ne veut voir dans les chrétiens que des fanatiques ennemis de l'ordre social et la cause de tous les malheurs qui fondent sur l'empire. Il lance un édit par lequel les accusateurs n'ont plus seulement comme sous Trajan, pleine liberté pour dénoncer les fidèles, mais les magistrats eux-mêmes sont autorisés et invités à les rechercher, à les tourmenter et à les envoyer au supplice.

La persécution, ainsi aggravée se continue pendant le règne de Commode, où des émeutes populaires soulevées en plusieurs provinces aidèrent à l'exécution des décrets impériaux.

A la fin de ce règne, cependant, grâce à l'influence de Marcia, favorite de Commode, la situation s'améliore, la tourmente s'apaise, et si le christianisme n'est pas formellement reconnu en droit, de fait les chrétiens peuvent jouir de quelques années d'une paix qui leur est accordée, et pendant laquelle, retremant leur force et leur courage. et faisant des disciples en grand nombre, ils se préparent à de nouveaux combats.

(A suivre.)

---

## L'ABSOLUTION PAR LE TELEPHONE

Le téléphone a été dernièrement l'occasion d'une discussion très intéressante au Collège de l'Apollinaire, à Rome. Voici le cas proposé :

Titius est sur le point de mourir. Il appartient à une société dont les membres ont fait un pacte mutuel d'interdire absolument l'intervention du prêtre à l'approche de la mort.

Le moribond, tourmenté par les remords de sa conscience, prétexte le besoin de repos, prie ses amis de se retirer et profite de leur absence pour demander un prêtre au téléphone et lui faire sa confession par ce moyen. Celui ci pris au dépourvu donne l'absolution sous condition et réflexion faite il se demande :

1o Quelle est la présence nécessaire pour la validité de l'absolution.

2o Si cette présence était suffisante dans le cas précité.

3o S'il a bien agi dans la circonstance.

A la première question les savants théologiens répondent que pour la validité du sacrement de pénitence, la présence morale est nécessaire et suffisante. Ils s'appuient, 1o sur l'enseignement unanime des théologiens ; 2o sur les paroles du concile de Trente où il est dit, S. 14, C. 2, que Notre-Seigneur en instituant le sacrement de pénitence a voulu *penitentes ante hoc tribunal tanquam reos sisti*; 3o sur un décret de Clément VIII qui défend d'enseigner la licéité de l'absolution donnée par lettre à une personne absente ; 4o sur les paroles mêmes de l'absolution qui supposent la présence du pénitent.

A la deuxième question ils répondent négativement, parce que : 1o le téléphone ne rapproche pas la distance ; et 2o la présence du pénitent n'est pas immédiatement

sensible pour le confesseur, le pénitent ne peut entendre que la reproduction de la voix du confesseur.

A la troisième question, la réponse est encore négative. Il n'y a pas même cette *tenus probabilitas*, pour légitimer l'absolution sous condition.

Le confesseur aurait dû exciter son pénitent à la contrition parfaite, et ensuite chercher par tous les moyens possibles à pénétrer chez le moribond, lui faire faire une confession sommaire et même l'absoudre sous condition s'il le trouvait privé de ses sens.

Cette solution me paraît discutable.

Ad 1m. Accordé que la présence morale du pénitent est requise pour la validité de l'absolution. On pourrait peut-être chicaner un peu sur le décret de Clément VIII qui parle de licéité et non de validité, mais passons.

Ad 2m. La présence du pénitent est-elle suffisante dans le cas précité. Il semble difficile de le nier d'une manière absolue. Ne pourrait-on pas au moins donner le bénéfice de probabilité à la réponse affirmative. Suivant saint Thomas une chose nous est présente lorsqu'elle est à la portée de nos sens ou de notre esprit.

Et les théologiens qui s'accordent si bien sur la nécessité de la présence pour la validité de l'absolution reconnaissent à peu près tous que la présence morale suffit, et quand il s'agit de préciser ce que l'on doit entendre par cette présence morale l'accord cesse. Saint Liguori admet à peine une distance de vingt pas. Gury veut qu'on donne l'absolution sous condition chaque fois que le pénitent peut être atteint par un sens quelconque ; nous voilà déjà à des pas de géants. Et Lelmkuhl dit en toutes lettres. « *Eu (praesentia) sine dubio debet esse ut moraliter loquendo penitens sit coram confessario, ita ut ad eum verbum dirigi dici possunt*, nous voilà au vol de l'aigle, à la rapidité de l'éclair, la distance

disparaît entièrement ; peu importe que la voix soit reproduite ou non par la membrane métallique du téléphone, deux interlocuteurs, quelque rapprochés qu'ils soient, ne peuvent communiquer entre eux que par intermédiaire : la première onde sonore communique les vibrations de la voix à la seconde, celle-ci à la troisième et ainsi de suite jusqu'à ce que la voix arrive au tympan par lequel elle communique ses vibrations au cerveau. Dans le téléphone c'est un intermédiaire différent et voilà tout. C'est toujours la voix qui est la cause efficiente et physique du sens de l'ouïe. Il y a conversation réelle entre les interlocuteurs, leur présence est véritablement sensible.

En instituant le sacrement de pénitence Notre-Seigneur s'est exprimé d'une manière très large : « *Quorum remissionis peccata remittuntur eis*. Qui pourrait fixer des limites au delà desquelles la miséricorde divine ne pourra plus s'exercer ?

A la troisième question je répondrais que le confesseur a bien fait de donner l'absolution sous condition.

Pour le reste il devait à tout prix suivre la sage et importante ligne de conduite tracée par les savants théologiens.

M. M.

## LE CALICE DU CENACLE

UNE des plus insignes reliques que possède la cathédrale de Valence, en Espagne, c'est le calice sacré dans lequel Notre-Seigneur consacra son sang, à la dernière cène. Le propriétaire du Cénacle était économe et trésorier d'Hérode Antipas ; il s'appelait Chusa ; et sa femme, Jeanne, faisait partie de la foule des disciples fidèles qui accompagnaient partout le Sauveur. Le Saint-Calice, après être resté



sous la garde de la Vierge Marie, aurait été légué à saint Pierre, qui l'aurait emporté à Rome, où il resta jusqu'à 258. Le pape Sixte II chargea alors saint Laurent du partage des reliques et des trésors de l'Eglise, et ce saint envoya le calice précieux à Huesca, sa patrie, en 261. Lors de l'invasion de l'Espagne par les Sarrasins, l'an 712, Audebert, évêque d'Huesca, se réfugia dans la grotte de San-Juan de la Pena, dans les Pyrénées : il y emporta le calice sacré, qui, pendant 686 ans, y fut l'objet de la plus grande vénération. Grâce à l'intervention de saint Vincent Ferrier, en 1399, le roi D. Martin I obtint que la relique fût transférée dans son palais d'Aljaferia ; elle y demeura seulement 23 ans, et passa ensuite à Valence, où elle se trouve encore de nos jours. Le calice est de pierre (cornaline) orientale ; la coupe est en agate, de la dimension d'une demi-orange, d'environ 8 centimètres de haut et pouvant contenir de dix à douze onces de vin. Le pied est orné de cercles d'or très fin et de 38 perles précieuses de la grosseur d'un petit pois. La tige est d'or, ainsi que les deux anses. En tout, le calice est haut de 20 centimètres.

---

## COMLOTS CONTRE LOURDES

---

**L** PRÈS le fiasco du *Lourdes* zolien, la franc-maçonnerie italienne tente de substituer un « savant » qui soit plus heureux que le « lettré. » Les PP. Jésuites de la *Civilta* nous en donnent de piquants détails. — Un groupe de ceux-là (francs-maçons italiens) a résolu de se mettre hardiment à l'œuvre. Par hasard nous avons eu sous les yeux la lettre par laquelle le représentant de ce groupe proposait à un monsieur réputé capable de se transporter à Lourdes et d'y rester six mois (de mai à novembre de cette année) pendant lesquels il y a de nombreux et incessants pèlerinages

accompagnés de guérisons les plus diverses. L'envoyé secret, tout en dissimulant ses intentions, devait se créer des relations à la ville, à la Grotte, au Sanctuaire, près des piscines, dans les hôpitaux, dans le bureau des médecins vérificateurs sous la direction de M. le Dr Boissarie. Il devait observer tout, aborder les malades guéris, surtout les femmes, les interroger avec adresse, étudier la nature des maladies, examiner les degrés des guérisons obtenues, surveiller les médecins avec l'oreille toujours ouverte sur leurs jugements : noter tout et ne rien négliger de ce qui pourrait servir à attribuer les guérisons à la *suggestion* (car le but de ce complot « scientifique » est d'attribuer les guérisons de Lourdes à la *suggestion*, N. de R.) On ne lui demandait pas des rapports prolixes et détaillés, il suffisait qu'il ramassât des indices ou éléments de preuve pour les transmettre en Italie au groupe, dont les « savants » auraient arrangé sur ses données l'*imposture* de Lourdes par des suggestions. Cela va sans dire, on ne serait pas avare. L'envoyé aurait un bon traitement. Avec les noms et la date de la lettre nous pourrions publier aussi le chiffre offert : c'étaient quelques milliers de francs. On ne chicanait pas ; car l'entreprise, entre des mains juives, devait rendre largement. Ce que nous savons, c'est que le monsieur sollicité a refusé. Alors on a eu recours à un autre monsieur, moins capable (dont nous pourrions publier le nom et le titre) qui devrait être déjà à Lourdes ; s'il n'y est pas encore, cela tient à une affaire pas trop belle qui le regarde, et que nous ne croyons pas opportun de raconter. »

---

## OBITUAIRE

---

A Montréal, le 30 septembre 1897. M. PAU. LEBLANC,  
chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Jacques.

(*Société d'une messe et Caisse ecclésiastique*).

## DES CONFRERIES

### Conditions indispensables pour la validité de leur érection

I De erectione aut aggregatione Confraternitatum, Rectoris nominatione, et Confratrum admissione.

Sacræ Indulgentiarum Congregationi sequentia dubia dirimenda sunt proposita :

In erigendis seu instituendis Confraternitatibus atque Indulgentiis iisdem communicandis, item in Confraternitatibus aggregandis Clemens P. P. VIII Constitutione « *Quæcumque* » plura præscripsit sub pœnâ nullitatis, quarum observantiam saltem in substantialibus Pius P. P. IX decreto 8 januarii 1861 denuo constituit. Inter quæ reperitur : « Quod Confraternitatis aggregatio seu institutio fiat de consensu Ordinarii et cum litteris testimonialibus ejusdem. » Et Formulæ a Pio P. P. IX traditæ diserte aiunt : « Confraternitatem de consensu loci.

*Ordinarii, qui ejusdem Confraternitatis institutum, pietatem ac religionem litteris patentibus Nobis nuper exhibitis commendavit... per præsentem erigimus ; " itemque " : Confraternitatem... attentis Episcopi seu Ordinarii loci consensu ac litteris testimonialibus, quibus ejus institutum, pietas ac religio commendatur. Nostræ Archiconfraternitati... adjungimus et aggregamus. »*

Hinc quæritur :

1. An dicta conditio sufficienter impleatur, quum Ordinarius loci litteras testimoniales in antecessum non dat, sed tantum in diplomate erectionis vel aggregationis sibi transmissis his verbis subscribit, vel etiam æquivalentibus : « *vidimus et consentimus* » seu : « *vidimus et executioni dari permisimus ?* »

2. An saltem sufficiat Ordinarium suam subscriptionem

apponere, quum in diplomate subscriptionis sibi transmissa a superiore ordinis non leguntur verba : *erigimus*, sed : *facultatem concedimus erigendi*, et dicta subscriptio actualem erectionem præcedit ?

II. Cum sæpe longe distet Archiconfraternitatis Moderator, seu Superior Ordinis religiosi, factum est ut plerumque, formulæ ab eis subscriptæ et sigillo munitæ in Cancellaria Episcopatum seu in aliquâ Ordinis Domo in antecessum deponantur quibus suo tempore depositarius utitur ad erectionem vel aggregationem, nomen Rectoris datamque in formulâ apponens.

Quæritur igitur an erectio vel aggregatio hoc modo peracta uti valida sit retinenda ?

III. Decreto *Urbis et Orbis* diei 8 januarii 1861 facta est Ordinariis potestas Parochos pro tempore in Rectores et Moderatores, etc ; Confraternitatis nominandi ; hinc quæritur ;

An ex eodem Decreto potuerint Ordinarii delegare non solum Parochos sed etiam Eleemosynarios, Capellanos Communitatum vel Piorum Locorum quoad Confraternitates in ecclesiis ipsis concreditis independenter a Parocho, uti communiter fit in Galliis, vel etiam vicarios tum ob nimias Parochi occupationes, tum aliis causis ?

IV. In multis Confraternitatibus, Congregationibus seu Associationibus, v. g., in iis quæ a primâ Primariâ dependent, usu receptum est, ut in Congregationes, Confraternitates præsque associationes admitti cupientes desiderium suum Consilio et Directori Congregationis prius aperiant ; qui si, deliberatione adhibitâ, annuant petitioni, dies statuitur, quo Postulantes solemni ritu et formâ recipiantur. Eo die omnes conveniunt in Sodalitatis Ecclesiam ; concio habetur ; postulantes, puta

formulam consecrationis B. Mariæ Virginis alta voce emittunt ; dein Rector manu extensâ haec vel similia profert : « *Ego auctoritate mihi concessâ recipio vos in Congregationem, participesque facio Indulgentiarum et privilegiorum, etc.* »

Jam vero ad majorem istiusmodi receptionis solemnitatem saepe saepius a Rectore invitatur Sacerdos extraneus, qui concionem habet, ceremoniæ præ est, numismata, Rosaria, Scapularia, aliaque signa, quæ sunt Sodalibus tradenda. benedicit, imo et profert verba superius relata.

Plerique ex Congregationum Rectoribus id fieri posse pro certo habent, sive quia dictam cæremoniam ut essentialem non habent, sed solam inscriptionem in albo sufficere putant ; sive quia persuasum habent facultatem sodales recipiendi a se posse subdelegari.

Hinc quæritur ?

1 An istiusmodi ritus habendus sit ut essentialis ?

Et quatenus negative :

2 An Moderator Associationis munus admissionem eo modo peragendi alteri Sacerdoti committere possit ?

3 An id possit eo saltem in casu quo Associationis statuta, approbante Ordinario, hanc ei facultatem expresse assererent ?

Porro S. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita relatis Dubiis, audito unius ex Consultoribus voto, respondendum statuit :

Ad I.— Ad Im partem, *Negative.*

Ad 2m partem, *Non sufficere.*

Ad II. *Negative.*

Ad III. *Affirmative.*

Ad IV. Ad Im partem. *Quoad actum receptionis in Sodali-*

*tatem et benedictionis Scapularium, Rosariorum, etc ; affirmative ; quoad coeteras cœremonias, negative.*

Ad 2m partem. *Affirmative, si habeat potestatem subdelegandi ; secus, negative.*

Ad 3m partem. *Affirmative.*

Datum Romæ ex Secretariâ ejusdem Sacræ Congregationis die 3 Decembris 1892.

FR A. Card. SEPIACCI, *Pref.*

A. ARCHIEPUS NICOPOLIT, *Secr.*

## II

### **Sanation de Confréries du Rosaire érigées invalidement**

Beatissime Pater,

Fr. Vincentius Leo SALLUA, Archiepiscopus Calcedonensis, Ordinis Prædicatorum, ad sacri Pedis osculum provolutus, Sanctitati Vestræ exponit ut sequitur :

Plurimæ sunt in Orbe toto SSmi Rosarii Confraternitates de quibus vehemens enascitur dubium, utrum rite fuerint erectæ (attentis formalitatibus canonicis quæ erectionem præcedere et sequi debent).

Unde, ad evitandum grave damnum quod imminet iis Christi fidelibus qui adscripti prædictis Confraternitatibus sic invalide erectis non amplius lucrarentur indulgentias a Summis Pontificibus elargitas, Orator Sanctitatem Vestram deprecatur ut dignetur generalem concedere sanatoriam in favorem omnium Confraternitatum usque nunc erectarum.

Et Deus.....

Ex Audientiâ Sanctissimi diei 28 septembris 1893, Sanctissimus D. N. LEO, P. P. XIII petitam sanationem benigne concessit.

Datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ die 28 septembris 1893.

FR. IGNATIUS CARD. PERSICO, *Præfectus*.

A. ARCHIEP. NICOPOLIT ; *Secret.*

D'après ce dernier décret, il n'y a pas à s'inquiéter de la validité des érections faites avant le 28 septembre 1893. Les confréries érigées depuis cette date sont nulles, si les règles données dans le premier décret n'ont pas été observées.

---

## PROGRES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

### Dans l'Australasie

---

NOUS recevons communication d'une invitation adressée par Monseigneur l'Archevêque de Melbourne (Australie) à Mgr Emard, évêque de Valleyfield, à l'occasion de la consécration de *St. Patrick's Cathedral*, qui doit avoir lieu le 31 octobre. Cette église, dont nous avons le plan sous les yeux, peut être comparée à la cathédrale de New-York, et ne lui cède en rien par la grandeur de ses dimensions et la pureté du style.

En 1837 il y avait dans l'Australasie 8 prêtres et 4 étudiants. D'après le *Catholic Directory* pour cette année 1897, il y a un Cardinal, son Eminence Monseigneur Moran, Archevêque de Sydney, 5 Archevêques, 26 évêques ou vicaires apostoliques, 1046 prêtres, 532 religieux, 3726 religieuses, 4 grands séminaires, 27 petits séminaires ou collèges, 124 pension-

nats pour les jeunes filles, 158 écoles correspondant à nos écoles modèles ou académiques 898 écoles primaires, 108,935 élèves, 77 institutions de charité, 1436 églises dont un grand nombre se font remarquer par leur élégance et leur solidité, plusieurs Cathédrales sont de véritables monuments.

On compte près de un million de catholiques.

---

## DECRETS ET SOLUTIONS

### PLURIUM DIOCESIUM REGIONIS CANADENSIS

---

#### Calendrier propre

---

**R**MI Antistites Provinciarum ecclesiasticarum Quebecen. Marianopolitan. et Ottawien. in regione Canadensi, de regulari sacrae liturgiæ ordinatione summopere solliciti, constituerunt ut unum idemque Kalendarium perpetuum et Proprium Officiorum ac Missarum, ad majorem uniformitatem obtinendam, in suis diœcesibus adhiberetur. Ejusmodi porro Kalendarium ac Proprium ad normam rubricarum et decretorum plane elucubrare aggressi sunt quod deinceps sic apte concinnatum supremæ Smi Dni Nostri Leonis PP. XIII, sanctioni humillime subjecerunt.

Placuit vero eidem Smo Dno Nostro hujusmodi Kalendarii et Proprii examen S. R. Congregationi committere, quæ. exquisito voto alterius ex Apostolicarum Cæremoniarum Magistris, omnibus accurate perpensis, Kalendarium ipsum et Proprium, prouti in adnexo exemplari exhibetur a se emendatum atque dispositum, probari posse censuit.



Quam S. Congregationis sententiam Sanctitas Sua, referente infrascripto secretario, in omnibus ratem habens, concessit ut amodo a Clero ad prædictas ecclesiasticas provincias pertinente supradictum Kalendarium ac Proprium in Horis Canonicis persolvendis Sacroque celebrando usurpetur : mandavitque ut postquam ea omnia fuerint typis impressa, authenticum eorumdem exemplar ad S. R. Congregationem transmittatur.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 28 aprilis 1890.

(L.†S) (sign.) † CAJ. ALOISI-MASELLA, S. R. C. *Præf.*

(subsign.)

VINC. NUSSI, *Secret.*

---

## LE MONDE RELIGIEUX

---

Angleterre. — Dans un discours prononcé devant la Catholic Truth Society, à l'occasion des fêtes de Saint Augustin, S. E. le Cardinal Vaughan a annoncé la fondation, à Paris, sous les auspices de la Compagnie de Saint-Sulpice, d'une archiconfrérie de prières « pour le retour de la Grande-Bretagne à l'unité de la Foi ».

A l'issue de la première séance du congrès, l'adresse suivante au Souverain-Pontife a été votée par acclamation :

Nous, le cardinal-archevêque de Westminster, les évêques, le clergé et les laïques, assemblés dans l'île de Thanet, à l'occasion du 13<sup>e</sup> centenaire de l'arrivée de saint Augustin, nous prosternons aux pieds de Votre Sainteté, la remerciant du fond du cœur de l'immense charité qui l'a poussé à établir par Bref une Archiconfrérie de prières et bonnes œuvres pour

---

la réunion de la Grande-Bretagne avec le Siège apostolique, Nous nous réjouissons que Votre Sainteté ait jugé à propos de placer le siège et le centre de cette archiconfrérie en France sous la direction de l'illustre compagnie de Saint-Sulpice.

Nous sentons que la présence du cardinal évêque d'Autun, l'illustre successeur de saint Syagrius qui fut le coopérateur de saint Grégoire dans l'envoi de nos premiers Pères en Angleterre est le signe d'une heureuse renaissance des liens d'étroite amitié qui furent formés entre les églises de Gaule et de Bretagne au temps de saint Augustin.

**Le séminaire d'Oscott.** — L'année 1897 sera marquée par plusieurs événements heureux pour l'avenir de l'Eglise catholique en Angleterre. De ce nombre est la consécration du séminaire d'Oscott, destiné à servir désormais de séminaire central pour les diocèses du sud de l'Angleterre.

La cérémonie de la consécration a été accomplie mercredi dernier par S. Em. le cardinal Vaughan, en présence de Sa Grâce Mgr Stonor, archevêque de Trébizonde et des évêques de Birmingham, Newport, Northampton, Leeds et Shrewsbury.

Le nouvel établissement sera administré par un conseil d'évêques présidé par l'archevêque de Westminster.

---

## OFFICIEL

---

Monsieur l'évêque de Valleyfield s'est embarqué le 9 du courant pour l'Europe. Pour le temps de son absence, Sa Grandeur a confié l'administration de son diocèse à M. Eugène Desmarais, v. f., curé de Saint-Louis de Gonzague. M. l'abbé J. C. Allard, directeur du collège de Valleyfield, a été nommé vice-gérant.

---

## CAUSERIE SUR L'AGRICULTURE

UN point de vue de la dignité et de la valeur morale de l'homme l'agriculture mérite au plus haut degré de fixer l'attention des penseurs.

Les cultivateurs presque toujours isolés ou réunis en fort petits groupes restent en face du spectacle de la nature si calme et si reposant. Ils sont naturellement portés à réfléchir. La solitude leur évite les mauvais conseils et la surexcitation qu'ils produisent. Ce sont eux qui, en rapport immédiat avec le bon Dieu d'où ils attendent les fruits de leurs travaux, ont le mieux conservé dans leur cœur la foi et l'esprit religieux. L'industrie et le commerce n'offrent pas les mêmes avantages. A cause des puissantes associations qui se sont formées les ouvriers se trouvent réunis par milliers, les tentations sont plus fortes et la religion dont la voix se faire entendre plus rarement perd de son empire. Ces pauvres travailleurs se matérialisent peu à peu et après avoir mis la religion au second rang finissent par lui faire dans leur cœur la place la plus petite possible. L'amour du bien-être, l'ambition, l'envie, la soif de la jouissance causent du malaise, des murmures, fomentent l'esprit de révolte. Le joug de la religion paraît plus pesant et déjà dans notre pays des cas isolés d'impiété peuvent donner l'éveil et nous faire comprendre que la société est tourmentée d'un mal intérieur qu'il importe de guérir.

La population de nos campagnes a conservé sa religion et sa foi, les mœurs sont bonnes. Cependant nos cultivateurs ne sont pas à l'abri des tentations qui proviennent du contact plus fréquent avec les villes.

Le spectacle d'une vie apparemment plus facile et qui

semble accorder plus de satisfaction pour les appétits sensibles comme pour les jouissances spirituelles, excite dans leurs cœurs une ambition de se les procurer. Les cultivateurs ne sont pas d'une nature différente des autres hommes, ils ont les mêmes inclinations, les mêmes ambitions, les mêmes passions ; transportez-les dans les grands centres, après un séjour de quelques mois ils deviendront semblables à ceux qui y sont nés. Si jusqu'ici ils ont été préservés de la soif des jouissances, c'est qu'un travail noble et propre à élever l'âme leur inspirait le sentiment du devoir, c'est que l'éloignement des occasions était pour eux une sauvegarde contre le réveil des passions.

Aujourd'hui la condition de leur existence a changé. La facilité des communications, le rapport continuels qu'ils ont avec les habitants des villes par les expositions, les exigences politiques, etc. excitent en eux le désir du bien-être, et laisse dans leur esprit un malaise qui s'infiltré peu à peu et sans qu'ils s'en doutent dans leurs cœurs. Ils se demandent s'ils ont une part de jouissance proportionnée à leur travail, et finissent par s'imaginer que cette part est trop petite. Peu à peu les maisons confortables dans lesquelles ils avaient joui jusque-là des douceurs de la vie de famille, ne sont plus de leur goût, elles sont remplacées par des constructions plus élégantes et moins commodes, l'ameublement aussi doit être somptueux, le salon remplace la salle commune où régnait le travail en famille, il n'y a plus ni cardes, ni rouet, ni métier, ni tricot, l'industrie s'est emparée de tous ces travaux et la jeune fille doit chercher de l'ouvrage à l'usine, ou dans une famille étrangère. Les instruments agricoles perfectionnés laissent sans activité des bras vigoureux qui sont forcés de prendre le chemin qui conduit aux grands centres.

La famille est désorganisée, ils faut à ceux qui restent des habits plus brillants, quand même ils seraient moins chauds, des voitures plus élégantes et plus dispendieuses et moins solides. Et pendant que les dépenses augmentent, les recettes diminuent.

\* \* \*

N'allons pas croire que ce malaise n'existe que dans notre pays, il existe en France et surtout en Angleterre, et se fait sentir là-bas encore plus qu'ici.

En France les propriétés rurales ne rapportent pas plus de 2½ par cent sur la valeur du fonds dans les conditions les plus favorables. En Angleterre elles rapportent encore moins. Et ceci n'est pas vrai seulement pour les petits propriétaires ; les grands propriétaires ont encore plus à souffrir. On cite un grand nombre d'exemples où ces derniers se croient heureux lorsque les revenus de leurs grands domaines ne se soldent pas par un déficit ; ils ne gardent leurs terres que dans l'espoir des jours meilleurs. La concurrence des nouvelles exploitations de l'Inde est un des facteurs les plus puissants de cet état de chose. Là-bas, avec les machines perfectionnées importées d'Angleterre et le salaire dérisoire payé à la main d'œuvre, les grains que la terre produit en abondance peuvent arriver sur les marchés les plus éloignés à un prix qui défie toute compétition.

Faut-il pour cela abandonner la partie, et laisser nos terres en friche. Nous ne le croyons pas. Cette dépression de l'agriculture n'est que transitoire, et avec de l'énergie, du travail et de l'économie il est encore permis d'espérer que nos cultivateurs pourront d'abord se mettre à l'abri de la misère et même vivre dans une certaine aisance bien préférable à ce brillant trompeur de la vie des villes. Lorsque, au siècle dernier, nos voisins des Etats-

Unis se virent contraints de payer sur le thé un impôt qu'ils considéraient comme exorbitant, ils passèrent une résolution que seul le patriotisme peut inspirer, celle de ne pas faire usage de ce breuvage, et ils ont gagné leur cause. Que les cultivateurs, les vrais patriotes jaloux de leur indépendance cessent de payer les taxes énormes que leur imposent la vanité et l'ambition mal placée de vouloir imiter le luxe des villes, qu'ils se servent des produits de leurs terres pour les habits, qu'ils fassent eux-mêmes le pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front et que le travail rendra plus savoureux, qu'ils mettent leur orgueil à n'avoir que des chevaux forts et vigoureux capables de creuser un sillon profond, que les voitures de prix soient remplacées par les instruments d'agriculture les plus perfectionnés, qu'ils les entretiennent avec un luxe de propreté qui servira à les faire durer plus longtemps, qu'ils visent dans leurs maisons à se procurer le confort avant l'élégance et déjà ils auront diminué leurs dépenses. Pour augmenter leurs recettes qu'ils s'appliquent à l'étude de l'agriculture, oui, à l'étude, le mot est bien juste et mis à dessein, car l'agriculture demande de l'étude.

L'agriculture est devenue une science et un art. Nous ne sommes plus au temps où le sol encore vierge n'attendait que la semence pour la multiplier au centuple, où l'immensité des terres pouvait permettre de choisir les champs les mieux exposés. La population est augmentée et les terrains les plus favorisés sont déjà occupés, il y a encore de l'espace, mais ces nouveaux terrains demandent une préparation particulière. Mais nos pères reculaient-ils devant le travail, et ces belles terres qu'ils nous ont laissées en héritage n'étaient-elles pas couvertes d'immenses forêts, n'y avait-il aucune pierre à arracher du sol, et ces murs de pierre qui bor-

dent nos routes dans un si grand nombre d'endroits, ont-ils été placés là, par la main du créateur ?

L'aisance est aujourd'hui le fruit du travail comme autrefois, mais aujourd'hui ce travail doit être dirigé par la science, et la science s'acquiert par l'étude. Cette étude est à la portée de tous les cultivateurs intelligents, elle doit se faire dans les conversations privées ou chacun communique à son voisin le résultat de ses expériences ; elle peut se faire par ces conférences qui sont données de temps en temps dans chaque comté par des hommes compétents et souvent même dans chaque paroisse par ceux qui, nés du peuple, ont encore la confiance du peuple.

Les missionnaires agricoles font un grand bien, chaque curé dans les campagnes est appelé à devenir le missionnaire de l'agriculture, beau témoignage donné par le peuple et nos gouvernants à l'influence salutaire du clergé pour le bien du pays. Le clergé ne faillira pas à la tâche. Il saura se dévouer dans ce nouveau champ d'activité qui s'allie si bien à sa fonction encore plus importante de sauveur d'âmes.

Depuis quelques années l'agriculture, a fait de véritables progrès parmi nous. Il nous reste pourtant encore beaucoup à faire. Les routines sont devenues plus rares, les cercles agricoles font du bien ; peut-être pas autant qu'on le voudrait, mais ils font du bien. On parle d'une crise agricole en Canada, il n'y a pas encore de crise agricole. Quelquefois on entend dire que les cultivateurs sont sacrifiés dans notre pays. C'est une grande exagération, une exagération préjudiciable propre à jeter le découragement chez ceux qu'il serait mieux d'aider et d'encourager. Abandonner une culture épuisante, la remplacer par un système de rotation basé sur la science et l'expérience, améliorer les terres par des

amendements, leur conserver la fertilité par des engrais choisis, voilà ce qui augmentera les recettes, laisser aux gens des villes, et leurs maisons de luxe et leurs brillants équipages, et leurs habits somptueux, et les toilettes aussi incommodes que ridicules. Faisons revivre l'économie de nos pères avec leur amour du travail et nos terres nous donneront toujours le nécessaire, souvent l'utile et quelquefois même l'agréable.

Le cultivateur est après tout, celui qui jouit de la plus grande somme de bonheur sur la terre. Ce bonheur serait encore plus grand s'il était bien compris.

M. M.

---

### Département de l'instruction publique

No 2448 | 1897.

Québec, le 4 octobre 1897.

A Sa Grandeur Mgr Emard,

Evêque de Valleyfield.

Monseigneur

**D**E retour de Valleyfield, laissez-moi vous remercier du bienveillant accueil que vous m'avez fait.

J'ai visité avec beaucoup d'intérêt les maisons d'éducation de votre ville épiscopale et j'ai été impressionné par les sacrifices que vous vous êtes nécessairement imposés pour la construction de ces édifices.

Votre Collège et l'école primaire annexe. le Jardin de l'Enfance, le Couvent font honneur à Valleyfield par leur apparence extérieure et l'aménagement intérieur. J'ai remarqué la bonne ventilation, les bains à



l'usage des élèves ; ces précautions hygiéniques qui ont été observées, rendent le séjour de ces maisons salubre pour les élèves.

Je ne saurais trop vous féliciter, Monseigneur, pour vos efforts à répandre l'instruction et à pourvoir au bien-être des élèves qui fréquentent les classes.

Veuillez dire à M. l'abbé Mainville combien j'apprécie son dévouement à seconder vos vues et sa paternelle sollicitude à l'égard des nombreux enfants dont il a la surveillance.

Vous voudrez bien aussi, Monseigneur, me rappeler au souvenir de M. le G. V. Santoire et des autres prêtres dont j'ai été heureux de faire la connaissance.

Je souhaite à votre Grandeur un agréable voyage en Europe et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) BOUCHER DE LA BRUIERE,

Pour vraie copie,

Surintendant.


J. C. ALLARD, Ptre,

Sécretaire.

---

## INSTRUCTION DE L'ETAT

---

 N rapporte qu'un jour un instituteur avait demandé à ses élèves quel était le meilleur moyen de distinguer les champignons vénéneux de ceux qui ne le sont pas. L'un d'eux probablement le plus jeune lui répondit : On les mange puis on attend. Ce moyen analogue qui a tout l'air d'être extrême est précisément celui qui est employé par les partisans des écoles sans

Dieu. Essayons-les et nous verrons. Et bien, après plusieurs années d'expérience où rien n'a été épargné pour faire connaître la valeur de ces écoles, voilà que M. A. Elbert, tout partisan qu'il est de la laïcité, vient de faire pour la France un aveu qu'il est bon de recueillir.

« Il est une chose incontestable, écrit-il, c'est que depuis notre entrée dans l'ère nouvelle de spécial éclairage des esprits, la moyenne de la criminalité n'a fait qu'augmenter, et la perversité et l'égoïsme humain ont revêtu des formes dépassant les plus extravagantes hallucinations. »

Malgré cet aveu, il lui en coûte de tirer la conclusion qui pourtant s'impose. Il se contente de demander qu'on enseigne un peu de morale à l'école. Ne serait-il pas plus logique de reconnaître que l'enseignement profondément religieux seul peut remédier au mal causé par l'éducation sans Dieu.

---

## NOUVEAU SUPERIEUR GENERAL

Des Paulistes

---

**L**E Rév. George-Deshon vient d'être élu supérieur général des Paulistes. Il est le dernier survivant des premiers fondateurs de cette communauté.

Malgré ses soixante-quinze ans, il semble avoir la vigueur de la jeunesse. Né de parents huguenots, condisciple du général Grant à l'Académie militaire de West-Point, il se convertit de bonne heure et fut ordonné prêtre en 1855. Au zèle du missionnaire, le P. Deshon joint une grande connaissance des affaires et un grand talent d'administration.

---